



RECRUTEMENT D'UN (E) SPECIALISTE EN VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) POUR LE PROJET D'EQUITE ET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME EDUCATIF (PERSE)

N° Avis	AMI N°ZR-SPACE-458016-CS-INDV
Pays	République Démocratique du Congo
Source de financement	Banque Mondiale (P172341 : Crédit IDA N° 6692-ZR et Don IDA N° 6620-ZR)
Intitulé du marché	Recrutement d'un (e) Spécialiste en Violences Basées sur le Genre (VBG) pour le Projet PERSE
Date de publication	20 Décembre 2024
Date de clôture	13 Janvier 2025

I. CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo bénéficie d'un important financement de la Banque mondiale qui est en cours d'exécution dans le cadre du Projet d'Équité et de Renforcement du Système Éducatif (PERSE). Ce projet appuie le Gouvernement dans la mise en œuvre de la politique de la gratuité de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo décidée par le Chef de l'Etat en 2019. Le projet a pour objectif de réduire les dépenses des foyers pour la scolarisation de leurs enfants au niveau primaire, d'inscrire au moins deux millions d'enfants supplémentaires aux écoles primaires dans les dix provinces d'intervention et de renforcer les systèmes éducatifs et de gouvernance de base à travers tout le pays. Le projet espère ainsi contribuer à garantir l'équité de genres en matière de scolarisation en aidant le Gouvernement à rétablir l'équilibre dans le rapport Fille/Garçon en éducation, notamment à travers des activités de protection et de sécurisation de l'environnement scolaire.

Trente-cinq pour cent des femmes dans le monde étaient des survivantes de violences physiques et/ou sexuelles causées par leurs partenaires intimes ou d'autres acteurs (OMS 2013). La Banque Mondiale reconnaît que la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), partout dans le monde, est essentielle pour combler les écarts entre les hommes et les femmes notamment en matière d'éducation, produire un impact durable sur la pauvreté, et favoriser la réalisation d'une croissance économique durable qui profite à tous.

Plus d'un milliard d'enfants subissent des cas de violences physiques, psychologiques, ou sexuelles chaque année. Plus d'un tiers des enfants inscrits à l'école sont affectés par les abus sexuels et les violences, avec un impact très négatif sur leur bien-être et leurs performances scolaires qui peuvent les pousser à une plus grande tendance à abandonner les études, particulièrement les filles à cause des grossesses non-désirées, des mariages précoces, et des infections sexuellement transmissibles.

Les risques d'EAS et HS peuvent être encourus dans le contexte des relations entre l'enseignant et l'élève, entre les enseignants ou entre les élèves eux-mêmes.

La gratuité de l'enseignement de base/enseignement primaire est la politique phare du Programme de l'actuel Chef de l'Etat qui, depuis 2019, a chargé le Gouvernement de la mettre en œuvre dans tous les établissements publics d'enseignement sur l'ensemble du territoire national.

D'importantes mesures ont ainsi été prises par le Gouvernement pour supprimer les frais scolaires directs, identifiés par toutes les études comme étant le premier obstacle à la scolarisation en RDC, surtout la scolarisation des filles (*Etude EADE, 2012*). En compensation, les dépenses publiques ont été fortement augmentées pour soulager les ménages du poids du paiement desdits frais. Les enfants ayant rejoint le chemin de l'école grâce à l'application de la gratuité sont aujourd'hui estimés à environ 4 millions d'enfants.

Cependant, cet afflux massif de nouveaux élèves sous la poussée de la gratuité a induit des effets sur notre système éducatif. C'est pourquoi, d'importantes actions et réformes sont engagées par le Gouvernement, avec l'appui des partenaires financiers extérieurs, pour consolider et pérenniser l'application de cette mesure de gratuité. Ainsi, le projet PERSE contribue, à hauteur de 800 millions USD, à la mise en œuvre de la politique de gratuité, notamment en soutenant, au-delà de l'appui budgétaire qu'il apporte au Gouvernement, l'opérationnalisation d'un certain nombre de réformes touchant à l'amélioration de l'accès de l'environnement scolaire, à la qualité et à la gouvernance.

S'agissant plus particulièrement de l'amélioration de l'environnement scolaire, le projet soutient, dans sa composante 3, des activités destinées à garantir la sécurité et l'inclusion du milieu scolaire. Car, il est démontré que beaucoup d'enfants, surtout les filles abandonnent le chemin de l'école et certains parents hésitent à les y envoyer à cause des violences EAS/HS.

Le Projet PERSE appuie le ministère à institutionnaliser le Mécanisme de Gestion des Plaintes comprenant un Point focal pour les questions relatives aux violences basées sur le genre, avec des Comités aux niveaux provincial, sous-provincial et local. Cette structure est chargée de recueillir, à travers la Plateforme Allo Ecole, et de traiter les cas EAS/HS commis en milieu scolaire et dénoncés de manière anonyme à travers le numéro vert 178.

Il est à constater, aujourd'hui, que fort malheureusement le nombre de cas EAS/HS perpétrés en milieu scolaire et enregistrés via la plateforme est loin de baisser dans certaines provinces ciblées par le projet (Kinshasa, Kongo Central, Kwilu, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Lomami, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri). Non seulement leur nombre augmente, mais leur persistance et leur ampleur interrogent, surtout lorsqu'ils mettent en cause des enseignants face à des enfants dont ils devaient être des modèles.

C'est dans ce cadre que le PERSE recrute un (e) Spécialiste en Violences Basées sur le Genre, y compris l'Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et au Harcèlement Sexuel, qui sera chargé (e) d'appuyer le Projet dans son appui au Gouvernement dans la réponse au besoin pressant d'atténuation de ces risques dans le champ d'intervention du projet ainsi que dans la mise en œuvre et le suivi des actions contenues dans le Plan d'action de prévention et réponse aux risques d'EAS/HS (« Plan d'action »).

II. COMPOSANTES DU PROJET PERSE

- a. **Composante 1.** Offrir un enseignement primaire gratuit à tous à travers : (a) le renforcement de l'accès à l'éducation ; (b) le renforcement du système de paiement des salaires des enseignants ; (c) l'optimisation du réseau d'écoles et la réforme des systèmes de gestion au niveau local ; et (d) l'établissement des fondations d'un environnement scolaire qui soit sécurisé et inclusif.

- b. **Composante 2.** Etablir les bases d'un enseignement primaire de qualité à travers : (a) l'établissement et la mise en œuvre d'un programme équitable de frais de fonctionnement d'écoles ; (b) l'établissement d'un système de recrutement fondé sur le mérite pour les enseignants du primaire et les directeurs d'école.
- c. **Composante 3.** L'objectif de cette composante est de soutenir la réalisation de l'Objectif de Développement du Projet (ODP) et le renforcement global des capacités du secteur.

Le Projet est mis en œuvre avec le soutien d'une équipe de coordination de projet (ECP) dans les provinces ci-après : Ituri, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Kinshasa, Kongo Central, Lomami, Nord Kivu, Sud Kivu et Kwilu. Il a, à son actif, plusieurs réalisations, notamment l'appui au Ministère dans l'implémentation des réformes telles que définies dans les composantes 1 & 2, à l'exception de la réforme pour la rationalisation des bureaux gestionnaires.

III. FONCTIONS ET RESPONSABILITES DU (DE LA) SPECIALISTE

3.1. MISSION GENERALE DU (DE LA) SPECIALISTE

Le (la) Spécialiste en Violences Basées sur le Genre travaillera au sein de l'ECP pour appuyer le ministère dans la prévention et l'atténuation des risques d'EAS/HS liées à la mise en œuvre des activités du projet ainsi que dans la réponse aux cas EAS/HS perpétrés en milieu scolaire.

3.2. MISSIONS SPECIFIQUES

La mission spécifique du (de la) Spécialiste s'organise autour de trois piliers principaux des activités :

- a. Identifier les risques d'EAS/HS liés à la mise en œuvre du projet et élaborer les stratégies d'atténuation des risques à travers l'intégration de ces aspects dans les instruments cadres de sauvegardes environnementale et sociale pour le projet ;
- b. Appuyer le projet dans la mise en œuvre et la coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques à travers la supervision du Plan d'action, y compris la supervision des contrats et de la qualité du travail des acteurs externes spécialisés en matière d'EAS/HS qui appuieront le projet, et la coordination des actions prévues avec l'ECP et les parties prenantes du projet ; et
- c. Appuyer l'ECP dans le suivi et évaluation des activités liées à la prévention, la réponse et l'atténuation des risques d'EAS/HS.

3.3. TACHES DU (DE LA) SPECIALISTE

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le (la) Spécialiste en Violences Basées sur le Genre aura les tâches suivantes à exécuter :

- 1. Identification des risques d'EAS/HS et conception des stratégies d'atténuation des risques pour le projet :**
 - Contribuer à la mise en œuvre et à l'actualisation du Plan d'engagement environnemental et social (PEES) ; du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ; du Plan de Gestion de Main d'œuvre (PGMO) ; du Plan de Gestion de Sécurité (PGS) ; et du Plan de Mobilisation des parties prenantes (PMPP), en incluant les éléments relatifs à l'EAS/HS ;
 - Veiller à ce que l'évaluation des risques d'EAS/HS soit actualisée tout au long de la mise en œuvre du projet et adaptée au Plan d'action de prévention et réponse EAS/HS ; et
 - Contribuer au suivi et à la validation des éléments EAS/HS des documents de sauvegardes environnementales et sociale préparés dans le cadre du projet, tels que cités ci-haut.

2. Mise en œuvre et coordination des activités de prévention des EAS/HS et réponse ainsi que d'atténuation des risques :

a. Suivi, le cas échéant, de l'application du Code de bonne conduite du personnel enseignant :

- En collaboration avec la Direction des ressources humaines du Ministère de l'Education Nationale, superviser la poursuite de la signature du Code par le personnel enseignant qui ne l'ont pas encore fait et suivre son application dans les écoles primaires situées dans les zones d'intervention du projet.

b. Supervision des prestataires ONG spécialistes en matière d'EAS/HS :

- Superviser le MGP avec un canal dédié aux plaintes EAS/HS et développer les procédures spécifiques aux plaintes d'EAS/HS ;
- Suivre les prestataires des ONG pour le service de prévention et de la prise en charge des survivants ;
- Assurer la mise en place d'un Plan de formation sur l'EAS/HS, à partir des besoins identifiés lors des activités de supervision, visant surtout le personnel du projet au niveau du Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté, et qui pourrait aborder, parmi d'autres sujets, les risques d'EAS/HS en milieu scolaire et la réponse appropriée et éthique aux cas d'EAS/HS ;
- Apporter un appui à la fonctionnalité d'Allô Ecole et son fonctionnement et ;
- Veiller et rapporter sur la qualité et l'exécution en temps voulu des activités et livrables contractualisés avec ces acteurs spécialisés.

c. Appui à la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et du numéro vert pour recevoir les plaintes :

- En collaboration avec d'autres projets d'éducation financés par la Banque mondiale, appuyer la DRH dans la mise en œuvre du MGP pour le recueil des plaintes liées à l'EAS/HS dans le cadre du projet, et le suivi du remplissage du protocole de réponse aux cas d'EAS/HS, tout en assurant une approche « axée sur le/la survivant (e) ». Ceci permet de faire en sorte que les personnes ayant vécu un incident d'EAS/HS reçoivent une assistance psychosociale et un référencement vers une assistance médicale en cas de besoin conforme aux besoins de chacun (e), sous réserve du consentement du/de la survivant (e) et, tout en respectant son droit à la confidentialité et sécurité (ceci comprendra un suivi régulier sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement du MGP et du numéro vert, les pistes d'entrée appropriées, et la qualité des services dans le circuit de référencement) ;
- Assurer le respect des principes directeurs concernant la confidentialité et la sécurité dans la collecte, le stockage et le partage éthiques des données liées aux plaintes d'EAS/HS ; et
- Superviser la mise en œuvre et la qualité de la formation des points focaux VBG dans les écoles primaires ciblées et l'organisation des activités de sensibilisation autour de questions d'EAS/HS dans les écoles ciblées y compris la communication dans les radios communautaires.

d. Coordination et collaboration :

- Collaborer avec les autres experts de l'ECP, notamment les Spécialistes en mesures de sauvegardes environnementale et sociale, dans le cadre de leurs activités ;
- Collaborer et coordonner avec les spécialistes VBG d'autres projets éducatifs (PAAF, PEQIP, etc.), en particulier sur les questions liées au soutien à la mise en œuvre du MGP et à d'autres activités liées à la prévention et à la réponse aux EAS/HS en milieu scolaire.

- Participer aux réunions hebdomadaires de coordination du projet et aux réunions de coordination externes pour les agences onusiennes ou les bailleurs de fonds, si besoin, ainsi que dans les écoles et communautés ciblées par le projet si nécessaire, afin de récolter le retour du personnel enseignant et des communautés riveraines sur la mise en œuvre du MGP, pour pouvoir adapter le mécanisme en se servant des leçons apprises ;
- Informer et faire participer, le cas échéant, les structures gouvernementales au niveau des zones d'intervention sur les activités et mesures d'atténuation des risques d'EAS/HS menées dans le cadre du PERSE ; et
- Participer à la coordination des efforts de plaidoyer entre les différentes structures et institutions gouvernementales du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de la Santé, du ministère des Affaires sociales et du ministère du Genre etc. sur les questions liées à la fourniture de services de base aux survivants de la VBG.

3. Suivi et évaluation :

a. Suivi des activités et indicateurs divers :

- Suivre les indicateurs clés relatifs à l'EAS/HS dans le cadre de résultats du projet, en coordination et avec l'appui du Spécialiste en Suivi et Evaluation de la Banque Mondiale ;
- Suivre les résultats et les indicateurs liés aux activités mises en œuvre par les consultants et ONG, y compris le retour de la communauté sur les activités de sensibilisation, du fonctionnement du MGP et du numéro vert, ainsi que les autres services d'assistance aux survivants (e) s ;
- Assurer la collecte, la compilation, et le partage des données relatives à la fonctionnalité du MGP, y compris du numéro vert, et au traitement des plaintes d'EAS/HS, tout en respectant les principes directeurs de confidentialité et les bonnes pratiques dans la gestion des données des cas d'EAS/HS ; et
- Proposer des modifications aux mesures d'atténuation et de réponse suite aux activités de supervision pour le MGP et aux tendances perçues dans l'analyse des données relatives au MGP.

b. Analyse des données et activités

- Évaluer les activités du projet pour apprécier l'adéquation entre les exigences nationales et celles de la Banque Mondiale en matière de prévention et gestion des cas d'EAS/HS ;
- Analyser et expliquer les écarts entre les réalisations et les prévisions et formuler toute recommandation appropriée pour améliorer les performances en matière de prévention et gestion des cas d'EAS/HS ; et
- Proposer des ajustements au programme d'activités de prévention et gestion des cas d'EAS/HS ainsi que les mesures appropriées pour assurer leur bonne exécution.

c. Rapportage :

- Contribuer aux rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) contenant l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques d'EAS/HS du projet et des prestations des consultants d'appui ; et
- Contribuer à la préparation des plans d'actions annuels, ainsi qu'à la rédaction des rapports périodiques du projet, y compris les rapports du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté, et veiller à la prise en compte adéquate des aspects EAS/HS dans lesdits rapports.

IV. PROFIL

Le (la) Spécialiste en Violences Basées sur le Genre (SVBG) doit avoir :

- Au minimum un diplôme équivalent à la Licence (Bac+5) en Sociologie, en Santé Publique ou dans tout autre domaine de sciences sociales équivalent et pertinent pour le Projet ;
- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle globale dans la supervision des activités de prévention et lutte contre les VBG, la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, l'égalité de sexe, les VBG ;
- Une expérience pertinente en matière de prévention et de réponse à l'EAS/HS en particulier d'au moins 3 ans ;
- Une bonne connaissance des principes directeurs et éthiques qui guident le travail et la prise en charge des survivant(e)s de VBG ainsi que des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG ;
- Une bonne expérience dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ;
- Une bonne connaissance de la législation nationale et internationale en matière de VBG, notamment l'EAS/HS ;
- Une capacité de formation et d'orientation des équipes techniques, d'organisation et de gestion du temps ;
- Une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
- Maîtrise de l'outil informatique, notamment les logiciels de base (Word, Excel) et d'autres logiciels courants (Power Point, etc.) ;
- Une très bonne maîtrise du français, à l'écrit comme à l'oral, et une bonne capacité de rédaction des rapports ;
- Bonne capacité d'organisation, de planification, d'analyse, de coordination et de suivi des activités ;
- Un esprit d'initiatives et de proactivité, une capacité d'écoute et d'empathie ;
- Être capable à travailler dans un environnement multiculturel, en coopération avec l'équipe interne, ainsi que les partenaires externes ;
- Une expérience en opérations dans les zones post conflits ainsi qu'une expérience avérée dans des projets travaillant au niveau communautaire, préférablement l'expérience avec des activités pour le changement des comportements et prévention des violences seront considérés comme des atouts ;
- Une bonne connaissance des langues parlées dans les zones d'intervention, et de l'anglais constitue un atout.

V. LIEU ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le poste est basé à Kinshasa. La mission du Consultant s'étendra sur une durée initiale de douze (12) mois, avec possibilité de renouvellement sur une base d'évaluation satisfaisante des performances.

VI. METHODE DE RECRUTEMENT

Le recrutement se fera selon la méthode de sélection des consultants individuels par mise en concurrence ouverte définie à la Section 7 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de programmes d'investissement » du mois de juillet 2016, version révisée en novembre 2017, en juillet 2018, en novembre 2020 et en septembre 2023.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes **3.14**, **3.16** et **3.17** du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de programmes d'investissement » du mois de juillet 2016, révisée en septembre 2023 (Règlement de Passation des Marchés relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêts) sont applicables.

Le Projet d'Equité et de Renforcement du Système Educatif (PERSE) invite les Candidat (e) s admissibles, Consultant (e) s individuel (le) s, à fournir les services décrits ci-dessus. Les Candidat (e) s intéressé (e) s doivent fournir les informations indiquant qu'ils (elles) sont qualifiés (e) pour exécuter les missions décrites ci-dessus.

VII. CONDITIONS DE SOUMISSION

Les dossiers de candidatures comprendront les éléments suivants :

- 1- Un curriculum vitae d'au plus trois pages, daté, signé et comprenant trois références ;
- 2- Une lettre de motivation signée, d'au plus deux (02) pages ;
- 3- Les diplômes obtenus et attestations de services antérieurs.

Ces dossiers, du reste, rédigés en langue française seront envoyés au plus tard le **13 janvier 2025 à 15H30'** précises, heure locale de Kinshasa (GMT+1), de la manière suivante :

- ✚ Les dossiers en dur seront déposés au siège du Projet PERSE, sis 80 Avenue Uvira, Commune de la Gombe, Ville-Province de Kinshasa, République Démocratique du Congo, portant clairement la mention : **AMI N° ZR-SPACE-458016-CS-INDV- « Recrutement d'un (e) Spécialiste en Violences Basées sur le Genre (VBG) pour le PERSE »**.
- ✚ Les dossiers en soft seront envoyés à l'adresse e-mail perseprocurement@gmail.com, et reprendront aussi obligatoirement en objet du courriel la mention ci-après : **AMI N° ZR-SPACE-458016-CS-INDV- « Recrutement d'un (e) Spécialiste en Violences Basées sur le Genre (VBG) pour le PERSE »**.

Les candidat (e)s intéressé(e)s peuvent obtenir les Termes de référence en les téléchargeant sur le site internet Media Congo.

Le Projet PERSE procédera à la vérification des références professionnelles dans les CV et rejettera les candidatures portant des références fausses et/ou erronées. Il en est de même des candidatures soumises hors délai qui ne seront pas acceptées.

Le poste étant basé à Kinshasa, le candidat retenu et résidant en dehors rejoindra la Ville à ses propres frais.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

A l'attention de Monsieur Valère MONSYA MOLOMB'EBEBE

Coordonnateur du Projet PERSE

Avenue Uvira, n° 80, Commune de la Gombe
Ville-Province de Kinshasa, République Démocratique du Congo

